

Date de dépôt: 4 septembre 2006

Messagerie

- a) P 1546-A** **Rapport de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition contre le projet de suppression de classes, de filières et de postes au CEPTA**
- b) M 1706** **Proposition de motion de M^{mes} et MM. François Gillet, Jeannine Hagmann, Véronique Pürro, Claude Aubert, Christiane Favre, Christian Brunier, François Thion, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard-Blum, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Mario Cavaleri, Caroline Bartl, Gilbert Catelain et Henry Rappaz: Valorisation et développement des filières de formation professionnelle à Genève**

Rapport de M. François Gillet

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1546 a été traitée lors de sept séances de la Commission de l'enseignement et de l'éducation : les 22 et 29 mars, les 5 et 26 avril, les 3 et 31 mai, ainsi que le 7 juin 2006 ; cela sous la présidence de M^{mc} Janine Hagmann. M. Daniel Pilly, directeur général de l'Enseignement secondaire postobligatoire (DGPO) a participé aux travaux de la commission durant deux séances et le procès-verbal a été tenu avec précision par M. Hubert Demain, que nous remercions vivement.

Introduction

Si la commission a consacré autant de temps au traitement de cet objet, c'est que l'examen de la pétition 1546 lui a donné l'opportunité d'aborder plus largement la question de la politique d'information et de formation professionnelle menée à Genève.

En effet, la commission a considéré que, dans un contexte où le chômage des jeunes s'accroît, où les études gymnasiales sont encore perçues comme la « voie royale » alors même que le taux d'échec y est préoccupant, et que certains métiers d'avenir sont délaissés, il était essentiel de tout mettre en œuvre pour valoriser les filières professionnelles.

Consciente que cette préoccupation n'est pas nouvelle (voir M 1305 notamment) et que le DIP et le DSE sont déjà actifs dans ce domaine, mais constatant également que les filières professionnelles demeurent encore trop peu suivies, la commission a souhaité faire le point de la situation avant de se déterminer formellement sur la pétition.

C'est ainsi que, après les auditions des pétitionnaires (22 mars) et de la DGPO (29 mars) liées plus spécifiquement à la P 1546, la commission a auditionné également et dans une perspective plus générale, la Direction de l'OFPC et les représentants des milieux professionnels (5 avril) puis la Direction générale du CO, ainsi que les coprésidentes du Groupe d'information scolaire et professionnelle du CO (26 avril).

Si la pétition 1546 a finalement été considérée comme n'étant plus d'actualité (les faits évoqués concernant la rentrée scolaire 2005), les questions qu'elle soulève sont apparues pertinentes et actuelles à la commission. Les filières professionnelles demeurent encore insuffisamment valorisées à Genève et les mesures prises jusque-là ne donnent que partiellement satisfaction.

Au terme des auditions et après discussions, l'ensemble des commissaires a été d'avis qu'il convenait de classer la pétition mais de reprendre la problématique évoquée sous forme d'une motion de la commission.

Le présent rapport se propose de retracer l'essentiel des auditions et des discussions de la commission, en deux parties distinctes :

- les aspects concernant spécifiquement la pétition 1546, dans un premier temps ;
- les questions liées à la problématique générale et à l'élaboration de la motion, dans un second temps.

Pétition 1546

Audition des pétitionnaires

Au nom des pétitionnaires, M. Michel Vincent (enseignant à l'EIG et président de l'AGEP), M. Francis Gilleron (enseignant à l'Ecole d'électricité) et M. Luc Tissot (enseignant de menuiserie au CEPTA) rappellent quelle est la situation qui les a conduits à déposer la pétition 1546 et font part à la commission de leurs préoccupations quant à l'avenir des filières professionnelles.

Pour l'essentiel, il en ressort les points suivants :

- La mission du CEPTA vise principalement à l'obtention d'un CFC. Les apprentis ont rarement des alternatives en cas d'échec. Afin d'éviter un échec et un retour difficile vers le préapprentissage, des cours d'appui sont souvent nécessaires.
- Globalement la formation professionnelle connaît un certain engouement. Mais il s'agit souvent d'une solution de repli. En effet, 50% des jeunes, qui s'étaient orientés vers le gymnase, reviennent à la formation professionnelle. C'est ainsi que le CEPTA compte 170 réorientations.
- L'enseignement professionnel est soumis aux ordonnances fédérales, dont les critères d'octroi de subventions sont assez restrictifs. En dessous de 12 élèves dans une filière, la subvention fédérale n'est plus accordée et la classe n'est pas ouverte ; les élèves étant alors obligés de se rendre dans d'autres cantons ou de changer d'orientation.
- Le mouvement d'ex-cantonalisation de certaines formations professionnelles, qui se développe ainsi depuis quelques années, constitue un réel problème pour les jeunes et leur famille. Certains sont parfois obligés de renoncer à une formation vu l'éloignement et les contraintes.
- Dans ce contexte, les pétitionnaires sont particulièrement inquiets par :
 - la réduction constatée, depuis plusieurs années, des moyens alloués à la formation professionnelle,
 - la suppression des cours d'appui et de certains cours préparatoires à la maturité professionnelle (en allemand, par exemple),
 - l'éventualité évoquée de réaliser des économies sur les cours de culture générale,
 - l'annonce d'une suppression de postes (15 postes d'enseignants sur 130 au CEPTA), de classes et de filières de formation, pour la rentrée 2005.

- Les circonstances pouvant entraîner une situation de sous-effectif dans certaines filières sont de deux ordres :
 - une information insuffisante aux élèves du cycle d'orientation, concernant les diverses formations professionnelles existantes et les débouchés qu'elles offrent ;
 - un déficit ou une réduction du nombre de places d'apprentissage offertes dans certains secteurs.
- En définitive, pour ses auteurs, cette pétition constitue un signal d'alarme adressé aux autorités et il serait nécessaire qu'une négociation plus approfondie et l'examen de solutions provisoires puissent se faire, notamment dans le cadre du projet DIP-Pôles.

Suite aux questions des commissaires, les précisions suivantes sont encore apportées :

- Concernant la limite fédérale de 12 élèves, il est confirmé la nécessité de tenir compte de l'« évaporation » des élèves durant la durée du cursus et de procéder à des regroupements tant verticaux qu'horizontaux avec des filières proches (déjà en cours depuis quelques années).
- En lien avec une question relative à l'horlogerie, il est précisé qu'il faudrait éviter de fermer des filières uniquement sur des critères conjoncturels, en prenant ainsi le risque de voir une somme de compétences s'éteindre. En effet, des retournements de situation tels qu'en a connus l'horlogerie peuvent s'opérer rapidement.
- Concernant l'implication des entreprises dans l'information et la promotion des filières professionnelles, il est cité la pratique des portes ouvertes, des visites, des stages ou encore la participation à la « Cité des métiers ». Il est également évoqué l'émergence d'une nouvelle dynamique vers le cycle d'orientation.
- L'hypothèse d'un antagonisme entre formation à plein temps et formation duale, qui serait à l'origine des difficultés de certaines filières, est réfutée.
- Afin d'illustrer le processus d'ex-cantonalisation en cours, les exemples suivants sont donnés :
 - formations ayant quitté Genève : sommeliers et courte-pointières ;
 - formation rapatriée vers Genève : télématiciens.
- Il apparaît que les subventions fédérales, qui ne sont plus allouées en dessous de 12 élèves, représentent entre 8% et 40% du coût, selon les

filières. Rien n'empêcherait donc un canton, prêt à en assumer seul le coût, de maintenir une filière de formation en sous-effectif.

- Par rapport à une éventuelle dévalorisation des filières professionnelles au cycle d'orientation, il est confirmé que l'on y observe une forme d'élitisme, de la part des enseignants mais aussi des parents et des jeunes eux-mêmes, qui consiste à privilégier les filières gymnasiales. Il serait effectivement souhaitable de développer une image plus positive des filières professionnelles et des métiers ; et cela non seulement pour le regroupement B, mais pour l'ensemble des élèves.
- Le problème du travail au noir et du travail clandestin est également évoqué. Son usage fréquent, dans certains secteurs comme l'hôtellerie restauration, n'inciterait pas à créer des places d'apprentissage et à valoriser ces métiers.

En conclusion, les auteurs reconnaissent que la pétition a déjà produit certains effets ; notamment sur le plan des réductions de poste qui ont été inférieures à ce qui avait été envisagé.

Audition de la DGPO

MM. Daniel Pilly (directeur général de l'enseignement secondaire postobligatoire) et Edmond Mérat (Directeur du CEPTA) sont également auditionnés par la commission concernant la pétition 1546.

Les principales informations et réflexions transmises à cette occasion sont les suivantes :

- A la rentrée 2005, le CEPTA disposait de 244,8 postes d'enseignant pour un effectif de 3069 élèves (250,3 postes pour 3095 élèves à la rentrée 2004) soit une diminution de 5,5 postes ; en lien avec les restrictions budgétaires appliquées de manière linéaire à l'ensemble du PO et en tenant compte, à la fois de l'enveloppe des postes et de l'augmentation globale des effectifs au PO.
- Ce sont les accords intercantonaux qui fixent l'organisation des classes romandes d'apprentis, lorsque les effectifs ne sont pas suffisants ; et cela, dans l'optique d'une organisation plus rationnelle au plan romand. Cette organisation implique notamment un minimum de 12 apprentis pour l'ouverture d'une classe.
- Ce sont actuellement plus de 60 cours (professions) qui sont « externalisés » de Genève. Les cas les plus récents sont effectivement les spécialistes en restauration (anc. sommeliers), les télématiciens, les

décorateurs d'intérieurs et les courtépoinnières. Mais le mouvement inverse existe également. Genève attire de nombreux apprentis des autres cantons romands : storistes, frigoristes, prothésistes dentaires, gainiers, praticiens en logistique [facteurs] et diverses spécialités de l'horlogerie. Il faut savoir que, dans toutes ces situations, les déplacements ont lieu un jour par semaine et que le canton de provenance du jeune offre une indemnité de déplacement et de repas et règle une indemnité au canton d'accueil.

– Concernant plus spécifiquement la pétition 1546, le point de vue de la DGPO est précisé :

- Le nombre de suppression de postes mentionné dans la pétition est largement surévalué. Le déplacement de filières vers d'autres cantons ne supprime, pour le CEPTA, même pas l'équivalent d'un poste d'enseignant. De plus, il est rappelé qu'il s'agit rarement de postes publics d'enseignant. En fait, une suppression de poste est compensée par la reprise immédiate de l'enseignant par l'Union Industrielle Genevoise (UIG), car ce sont les associations professionnelles qui ont la charge de ces cours. Ces cours interentreprises sont financés par le fond pour le perfectionnement professionnel (à la fois fédéral, cantonal et professionnel).
- Il est vrai que certaines classes à très faible effectif ont été regroupées afin d'obtenir les subventions fédérales. Le département est d'ailleurs parfaitement conscient des efforts consentis notamment au plan des regroupements d'ateliers et de cours communs et, en aucun cas, il ne sous-estime les efforts de rationalisation déjà effectués et supportés par le CEPTA.
- Il est faux de laisser entendre que le CEPTA et plus généralement les formations professionnelles sont l'objet de restrictions plus sévères que les autres ordres d'enseignement. Toutes les écoles ont subi des réductions linéaires équivalentes et elles ont été appliquées de la manière la plus équitable possible.
- Concernant les cours d'appui, il est précisé que les associations professionnelles et l'OFPC ont prévu des cours de soutien pour les candidats dont le parcours scolaire est le plus chaotique (carrosserie p. ex.), et que l'heure supplémentaire (« cours interentreprises ») a été ouverte à la demande des organisations professionnelles.
- Au sujet du déficit d'information sur les filières professionnelles, le projet DIP-Pôles a pour ambition d'y remédier en rendant aux familles professionnelles une visibilité accrue et en proposant une meilleure information aux candidats par une action coordonnée entre

l'école, l'OFPC et les milieux professionnels. D'autre part, des événements aussi importants que la « Cité des métiers » sont précisément rendus possibles grâce à la collaboration du département et des organisations professionnelles.

- Pour les apprentis, en système dual, le temps à disposition est régulièrement entamé par des cours d'appui ou complémentaires. Il apparaît que les heures dispensées excèdent du double ou du triple, les prescriptions fédérales. Ces heures supplémentaires à Genève sont effectivement, comme le relèvent les pétitionnaires, le résultat de longues négociations au plan cantonal. Cela pose toutefois un problème pour l'éducation physique notamment ; le nombre d'heures dispensées étant inférieur aux normes fédérales. Et l'introduction, par la Confédération, de cours supplémentaires (une heure de culture générale et une heure d'initiation à l'informatique) ne va pas simplifier les choses... Une étude de la FFPP (fond en faveur de la formation et du perfectionnement professionnel) devrait permettre d'évaluer la pertinence de ce nombre élevé d'heures de formation supplémentaire, en comparaison aux normes fédérales.
- Le département entretient d'excellents rapports avec l'AGEP, qui est d'ailleurs représentée dans les instances de concertation. Chacun est conscient, en particulier, de l'importance de l'information sur les métiers. De même, l'UIG et l'UNIA collaborent à la gestion commune du centre d'enseignement professionnel.

Les questions des commissaires permettent encore à la DGPO de clarifier les points suivants :

- Concernant des remarques relatives au manque de collaboration entre le CO, le CEPTA et les associations professionnelles et à une information déficiente, il est précisé que, dans le cadre du projet DIP-Pôles, la nécessité de mieux informer les élèves du CO sur les filières professionnelles a été prise en compte. S'il n'est effectivement pas encore complètement naturel pour le CEPTA ou les associations professionnelles d'intervenir directement dans les cycles, des progrès au plan institutionnel sont visibles, notamment pour un accès facilité des professeurs du CEPTA au CO.
- Il est également précisé que le département est conscient que l'information professionnelle ne devrait pas se limiter aux élèves du regroupement B du CO mais devrait toucher tous les élèves. Il est

toutefois relevé la charge considérable constituée par les stagiaires provenant du CO (60, cette année).

- Il est aussi rappelé que la formation professionnelle n'a pas bonne presse auprès des parents, qui souvent méconnaissent les nombreux débouchés et la valeur de ces formations. De même, les élèves ne sont pas toujours très motivés par ces filières, d'où l'intérêt d'un programme comme DIP-Pôles censé rendre à la formation professionnelle une visibilité accrue. Sur ce point, et d'une manière générale, les associations professionnelles sont très motivées à promouvoir leurs métiers.
- Par rapport aux modifications apportées à la grille-horaire des apprentis en dual, il est expliqué qu'elles sont liées aux ordonnances fédérales, qui s'élaborent entre les organisations professionnelles nationales et l'instance fédérale responsable. Elles se discutent dans les comités d'experts (qui ne comptent qu'un seul représentant romand...) et entrent en vigueur après une rapide consultation. En fait, l'OOFFT s'appuie largement sur les organisations professionnelles faïtières, qui ne semblent pas être toujours complètement représentatives. C'est ainsi, que la nouvelle formation de base est vivement critiquée par les entreprises sur le terrain.
- S'agissant du risque de perte d'expertise, lié à l'ex-cantonalisation de certaines formations et à la suppression de postes qui en résulte, il est précisé que certaines professions sont conscientes de ce risque non négligeable à long terme et ont clairement pris position contre la suppression de telle ou telle filière (l'horlogerie par exemple). Toutefois, cette intention doit être suivie d'effets au plan politique, par l'acceptation d'ouverture de classes à cinq ou six élèves, sans subvention fédérale.

Si certaines filières peuvent effectivement se caractériser, à un endroit donné, par une expertise particulière, ce n'est pas le cas, par exemple, pour les sommeliers, dont la formation peut parfaitement être réalisée, à qualité égale, dans le canton de Vaud. De même, certaines organisations professionnelles doivent se montrer cohérentes et ne pas protester face à ces suppressions, alors qu'elles n'offrent, par exemple, dans la restauration, que cinq places d'apprentissage !

- Des précisions sont apportées sur la position du département dans le domaine de la formation professionnelle. Ce domaine particulier de l'instruction publique est largement dépendant d'un partenariat avec les organisations professionnelles. Leur soutien est indispensable en parallèle à l'engagement accru du DIP. Mais il faut constater que certaines associations ne sont pas totalement engagées dans ce processus.

Malgré cela, le DIP soutient très clairement le domaine de la formation professionnelle. Il faut également rappeler que les filières professionnelles constituent plus de 50 % des effectifs des élèves du PO.

- Face au constat que de nombreuses entreprises renoncent à former des apprentis, du fait des nouvelles contraintes imposées aux formateurs, il est répondu que le département n'est malheureusement pas compétent, car les exigences sont fixées par la réglementation OFFT. Toutefois, il est rappelé que la charge de la formation, en tant que telle, est restée similaire. D'autre part, on ne peut pas contester la valeur d'une bonne formation des maîtres d'apprentissage ; condition sine qua non de la qualité de l'encadrement des apprentis. La formation des apprentis n'a rien d'anodin. Certains métiers prennent cet aspect de formation très au sérieux et l'intègre de manière approfondie. Mais ce n'est pas le cas de tous les secteurs. Il n'y a qu'à voir la difficulté de trouver des places d'apprentissage dans le secteur informatique, par exemple.

Il est rappelé, une fois encore, que les tracasseries, souvent contestées au niveau local par les entreprises, sont le fruit de décisions prises au niveau national par les associations faïtières des secteurs professionnels concernés.

- Par rapport aux craintes de voir certains jeunes renoncer à une formation délocalisée hors du canton, il est confirmé que, suivant la distance et les complications engendrées, cela peut se produire. A ce sujet, il n'y a pas d'informations précises en provenance des élèves, mais les maîtres d'apprentissage genevois concernés, fâchés de ne pas avoir été entendus, ont décidé de se désengager et de fermer certaines places d'apprentissage. Il faut rappeler que, souvent, les enseignants du CEPTA sont également des patrons d'entreprises, dont certains viennent, eux aussi, de loin (d'Aigle, par exemple).
- A la question de savoir si la situation actuelle influe sur la qualité des formations, il est répondu qu'il est surtout difficile de faire coïncider les regroupements avec la taille des bâtiments scolaires et la dimension des salles. En effet, elles furent prévues pour 16 élèves et non pour 20 ou plus. Il est évident que les conditions générales de l'enseignement dans la formation professionnelle sont aujourd'hui moins confortables. Mais, c'est le cas également dans les autres ordres d'enseignement.
- Quant à la question de savoir si la création de quelques nouvelles places d'apprentissage dans l'hôtellerie permettrait de rouvrir la filière de formation à Genève, il est précisé, concernant les sommeliers, que les

installations techniques restent à disposition et pourraient être réutilisées, mais qu'il semble difficile de retrouver des formateurs sur place.

- La tendance des entreprises à recruter des apprentis plus âgés (plus de 18 ans) ou à sélectionner uniquement ceux qui sont issus du regroupement A ou en provenance du 10^e degré ou encore à privilégier les stagiaires, n'est pas démentie. Toutefois, il est précisé que, pour sa part, le CEPTA a pris la décision de favoriser prioritairement les jeunes sortants du CO ou du 10^e degré plutôt que les élèves qui ont exploré plusieurs voies avant de revenir vers l'apprentissage.
- Pour informer les commissaires qui souhaitent mieux cerner l'action du département en vue d'encourager le maintien de certaines filières à Genève, il est rappelé que le DIP a le souci de promouvoir l'ensemble des filières professionnelles, avec le concours indispensable des associations professionnelles qui dans ce domaine ont un poids décisif. Et même si certaines filières peuvent avoir moins de succès, les efforts conjoints du département et des associations professionnelles, notamment dans le cadre du projet DIP-Pôles, doivent être de nature à améliorer cette situation.
- Concernant les craintes de suppression de certains cours d'appui, il est rappelé que la mise en place de ces cours a été décidée à la suite de nombreux échecs constatés aux examens d'apprentissage. Or, depuis, le taux d'échec conserve un niveau équivalent et concerne la pratique et non la théorie. On peut donc se poser la question de l'efficacité de ces cours d'appui, et de leur remplacement éventuel par des mesures plus efficaces (programme « réussir + », par exemple).

Au terme de ces deux premières auditions, il est constaté que plusieurs aspects de la pétition ne sont plus d'actualité. Toutefois, après discussion et au vu de l'intérêt de la problématique, proposition est faite d'accompagner le dépôt de la pétition de la rédaction d'une motion de la commission sur la valorisation des filières de formation professionnelle. Finalement, lors de sa séance du 7 juin, la commission décidera de classer la pétition 1546.

Les commissaires se prononcent à l'**unanimité** en faveur du classement de la pétition 1546

Pour : 1 Ve, 1 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : –

Problématique générale et motion de la commission

Dans le but de déposer une motion, la commission décide d'approfondir la réflexion sur la politique menée à Genève en matière de formation professionnelle, plus particulièrement sous l'angle de l'information, de la valorisation et de mesures incitatives. Dans cette optique, la commission demande de pouvoir auditionner le directeur de l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue (OFPC), un représentant des associations professionnelles ainsi que les responsables de l'information scolaire et professionnelle (ISP) au Cycle d'orientation.

Audition de l'OFPC

La commission auditionne conjointement MM. Grégoire Evequoz, directeur général de l'OFPC, et Nicolas AUNE, président du Conseil central interprofessionnel (CCI).

Dans un premier temps, M. Evequoz souhaite replacer la discussion dans le cadre de la future loi cantonale sur la formation professionnelle, qui doit faire suite à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 2004 et à laquelle il convient de s'adapter. Elle sera suivie d'un projet de loi sur l'orientation scolaire et professionnelle.

En reprenant les aspects essentiels d'un document de synthèse très complet : « Situation générale de l'apprentissage à Genève » (voir annexe 1), remis aux commissaires, M. Evequoz relève en particulier ce qui suit :

- Une tendance à l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés depuis une dizaine d'années, qu'il faut mettre en rapport avec le pic démographique observé au cycle d'orientation. [voir annexe 1, p. 1]
- Une diminution de l'offre de places d'apprentissage en entreprise en 2005, qui doit être mise en parallèle avec la situation économique générale. Cette diminution est également liée à une meilleure comptabilisation des places disponibles (moins de distorsions) et à des réformes en cours dans certains secteurs (formations commerciales notamment). [voir annexe 1, p. 1]
- Concernant l'organisation de l'apprentissage à Genève, il est rappelé qu'il existe quelque 150 professions disponibles dans le canton. Toutefois, cette dispersion des professions agit comme un facteur négatif. Il est difficile de tenter de sauver certains métiers (domaine professionnel à très petits effectifs, par exemple dans le domaine de l'artisanat et des arts graphiques). Il est ainsi nécessaire de créer, à Genève, des tronc communs entre des formations d'un même champ professionnel (surtout en 1^{re} année) ou, lorsque ces regroupements ne sont pas possibles, les

apprentis sont amenés à suivre leur formation professionnelle dans des classes intercantionales, dans d'autres cantons romands. [voir annexe 1, p. 2]

- Il est également relevé le rôle déterminant de l'offre et de la demande. Par exemple, la santé et le social constituent des domaines professionnels avec un fort potentiel de développement ; très recherchés par les jeunes actuellement. [voir annexe 1, p. 2]
- Sur le plan des mesures de promotion de l'apprentissage, il est rappelé les différentes actions menées à Genève, tant à l'intention des entreprises que des jeunes. [voir annexe 1, p. 3] A signaler que, très récemment, un budget de prospection auprès des entreprises et des professionnels (520 000 F, soit deux postes sur deux ans) a été mis à disposition par la Confédération. A relever également que l'augmentation des inscriptions aux rencontres d'information professionnelle (RIP) montre clairement un intérêt grandissant des jeunes pour la formation professionnelle. [voir annexe 1, p. 3]
- Concernant l'offre de places de formation en entreprise, on constate un accroissement de 16%, qui ne doit pas faire oublier que la situation est toujours tendue sur ce marché particulier. [voir annexe 1, p. 3]

En conclusion, M. Evequoz réaffirme la volonté du département, respectivement des syndicats et du patronat, de valoriser très clairement les filières professionnelles.

Dans un second temps, M. Aune, tout en saluant l'ouverture des discussions sur la problématique générale de la formation professionnelle, souhaite revenir sur certains aspects davantage en lien avec la pétition 1546 :

- Pour ce qui concerne les économies budgétaires, le CCI y est favorable par le biais de regroupements et d'ex-cantonalisations, mais il se garde bien d'induire ce genre de processus lors d'un simple creux conjoncturel.
- Par rapport aux exigences fédérales, il est confirmé qu'une étude est en cours concernant les coûts de formation, visiblement excédentaires à Genève par rapport à d'autres cantons ; et cela, même s'il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'un canton universitaire.
- Il est rappelé également que les effectifs de la filière professionnelle sont largement supérieurs à ceux de la filière gymnasiale, tout en insistant sur la nécessité de ne pas la considérer comme une alternative négative ; cela d'autant plus que le taux d'employabilité y est très proche des 100 %, ce qui devrait inciter à l'encourager et à la développer.
- Concernant le projet DIP-Pôles, il est relevé qu'il a été adopté, à l'unanimité, par l'ensemble des associations professionnelles.

- Il est mis l'accent sur le FFPP, approvisionné à 50 % par l'Etat et à 50 % par les entreprises, et qui constitue à Genève un excellent outil susceptible d'apporter de nombreuses solutions dans ce domaine.
- A propos des épreuves communes, de la validation et de la rationalisation des tests, cette année verra probablement l'aboutissement de ce processus qui permettra aux associations professionnelles de procéder à l'allègement du dispositif.
- Un aspect important est également évoqué : offrir des places d'apprentissage ne pose généralement pas de problème aux grandes entreprises. Par contre, les petites et moyennes entreprises peuvent souffrir d'une distorsion de concurrence dès lors qu'elles font l'effort de former, d'où la nécessité d'imaginer un système incitatif, qui doit être revu et développé de manière à mieux prendre en compte cette réalité. Il est évoqué certaines incitations pour l'accès aux marchés publics, par exemple. Le critère d'« entreprise formatrice » pouvant être considéré comme un possible critère d'adjudication.

Diverses questions ou interventions des commissaires permettent encore de développer certains points liés à la formation professionnelle à Genève :

- Concernant le fait que les entreprises favoriseraient les jeunes plus âgés ou les stagiaires universitaires au détriment des élèves sortant du CO, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une véritable concurrence. En effet, même s'il est reconnu que les apprentis les plus âgés bénéficient généralement d'une maturité plus grande, il est rappelé que les entreprises ne font pas le même usage des candidats sortant du CO ou des filières professionnelles que des universitaires. Par contre, la nécessité de sortir rapidement de la mauvaise tendance, mise en lumière par l'enquête PISA, en revenant à des critères minimaux d'employabilité, même dans des formations manuelles, est mise en évidence.

A ce sujet, il est tout de même relevé que le développement et la variété des stages intégrés dans les formations HES et SEC2 peuvent avoir une incidence sur les places d'apprentissage. Effectivement, même à l'Etat, on constate une diminution du nombre d'apprentissages et une hausse des stages liés aux maturités professionnelles. Il faut donc tenter de convaincre les entreprises de prendre des apprentis, même plus jeunes.

- S'agissant des prescriptions fédérales, qui imposent une grosse charge au formateur, et de l'opportunité d'une simplification ou d'un allègement de ces modalités, il est rappelé que chaque profession est soumise à un règlement d'apprentissage qui résulte du travail entrepris par les

organisations faîtières, dans lesquelles les représentants romands sont généralement minoritaires. L'administration se bornant, par la suite, à organiser une consultation. Conséquence : on observe des distorsions, notamment entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, qui portent sur les pratiques, sur l'organisation de la profession et même sur le contenu de la formation.

Il est évidemment nécessaire de conserver un encadrement de qualité pour l'apprentissage. Toutefois, il serait effectivement souhaitable de pouvoir apporter un soutien aux PME qui s'engageraient sur la voie de la formation. Sur ce point, la révision de la mission du commissaire d'apprentissage, devrait inciter à mettre en place une assistance, à la fois à disposition des apprenants et des entreprises.

- Quant à l'idée d'inciter les PME à offrir des places d'apprentissage en favorisant les entreprises formatrices dans le cadre des adjudications de marchés publics (AIMP), elle est effectivement envisageable. Il est toutefois précisé qu'il n'appartient pas au DIP de se prononcer sur des mesures incitatives dans ce domaine. Il est rappelé que d'autres mesures incitatives existent ou sont d'ores et déjà prévues :
 - Les entreprises formatrices ont la possibilité de solliciter le fonds pour la formation (FFPP).
 - Ces entreprises peuvent se signaler, à Genève, par le label « Entreprise formatrice ». Mais il suffit, même pour une grande entreprise, d'un seul contrat d'apprentissage pour l'obtenir...
 - Le « prix de la meilleure entreprise de formation » sera attribué pour chaque pôle professionnel (soit sept prix au total).
- Concernant les élèves du CO en échec scolaire, et leur possible intégration dans les filières professionnelles, il est précisé que le préapprentissage n'est pas à considérer comme une perte de temps dans le cadre global de la formation, mais plutôt comme un temps de renforcement. Cela étant, une réflexion est en cours dans le but d'accélérer cette transition et de trouver des modalités de certification pour les élèves qui sortent du système éducatif (50% des élèves du préapprentissage sortent sans qualification, pour aller vers le marché du travail).
- Au sujet des collaborations transfrontalières, il est rappelé que diverses instances comme le Conseil du Léman ou le Comité Régional Franco-Genevois se préoccupent de formation professionnelle, dans une perspective plus globale. La frontière étant relativement artificielle et perméable, 30 à 40 % des personnes formées en France dans le domaine

de la santé, rejoignent les établissements genevois et inversement, dans le secteur de l'horlogerie.

- A ceux qui remettent en cause la qualité de l'orientation professionnelle à Genève, il est rappelé qu'elle fonctionne selon un principe d'incitation et non de coercition. D'où la nécessité d'informer au mieux les jeunes en formation (par exemple, par l'édition récente d'un DVD reprenant de manière très brève l'essentiel de 100 métiers, à raison de 10 secondes pour chacun).
- Quelles sont les principales raisons qui amènent les entreprises à renoncer à former des apprentis ?
 - Le principal écueil mis en avant par les entreprises concerne le manque de temps, notamment à cause de la hausse des exigences et de la difficulté d'encadrer des adolescents.
 - On peut citer également une relative méconnaissance, de la part de certaines entreprises, des possibilités que réserve l'apprentissage. Sur ce dernier point, il convient de mieux les informer.
 - A noter enfin que, pour les entreprises étrangères, cette culture de l'apprentissage n'est pas intégrée. Il convient donc d'attirer leur attention sur ces possibilités au moment de l'attribution des permis de travail.
- Considérant le fort taux d'échec dans la filière gymnasiale, au 10^e et 11^e degrés, les nombreuses réorientations qui s'ensuivent et la manque de connaissances de ces élèves sur les possibilités de formations professionnelles, la question est posée de l'opportunité de mettre sur pied des journées d'information professionnelle au collège également. Il apparaît, tout de même, que l'effort principal doit porter sur le CO, sans toutefois négliger l'information au PO. Malheureusement, l'information délivrée ne porte ses fruits que dans la mesure où les jeunes expriment un besoin de réaliser un choix à un moment donné. Ce moment doit être choisi. Néanmoins, les conseillers d'orientation restent présents et à disposition. Il s'agit d'apprendre aux élèves à faire des choix, notamment par le biais des cours d'ISP donnés dans les cycles d'orientation.
- S'agissant de la formation des adultes, il est rappelé que la loi sur la formation continue intègre un dispositif de qualification professionnelle (Qualification +) qui permet notamment de délivrer 300 CFC par an. Par exemple, lors de la dernière séance d'information, 450 aides-soignantes ont manifesté leur souhait de pouvoir accéder à la formation de type SEC2. La hausse actuelle des exigences de formation peut avoir pour

conséquence de sous qualifier certains professionnels, qu'il faut alors prévoir de mettre à niveau par un processus de certification.

Il est évoqué également le dispositif du chèque annuel de formation, dans le cadre de la formation continue, qui connaît un franc succès, avec 4500 candidats dont une bonne partie sont issus d'une formation de base (primaire), ce qui s'avère encourageant dès lors qu'il ne s'agit plus uniquement de personnes déjà très formées. A cela, il faut ajouter encore la qualité et la diversité de l'offre de formation continue à Genève.

Audition de la DGPO et du groupe d'ISP

Pour terminer, la commission auditionne encore M. Georges Schurch, directeur général du CO, et M^{mes} Claire Martenot et Anne Michel, coprésidentes du groupe « Information scolaire et professionnelle » (ISP) du CO.

Dans un premier temps, le directeur général rappelle que le Cycle d'orientation n'est pas de nature préprofessionnel mais que son principal objectif est de dispenser une formation de type général, de manière à permettre un accès facilité à l'ensemble des formations ultérieures.

Toutefois, il relève que l'information professionnelle est devenue une préoccupation majeure du CO (par le passé, elle était exclusivement destinée aux sections pratiques). Depuis 2001, le concept de « projet de l'élève » a émergé. Depuis lors, l'information professionnelle touche toutes les sections ou regroupements. Le cours d'ISP est inscrit dans la grille horaire de tous les élèves, dans le but de leur apporter une aide pour l'élaboration d'un projet de formation ou d'un projet professionnel.

Les deux coprésidentes du groupe d'ISP présentent ensuite les principaux aspects de ce cours dans le contexte actuel. Pour l'essentiel, elles concentrent leur exposé sur les points suivants :

- Le cours d'« Information scolaire et professionnelle » (ISP) consiste notamment à :
 - présenter les différentes filières professionnelles,
 - informer sur diverses possibilités de stages,
 - entreprendre, avec les élèves, diverses démarches de recherche de places d'apprentissage,
 - apprendre aux élèves à rédiger un curriculum vitae et des lettres de motivations (de plus en plus souvent demandés),

- sensibiliser les jeunes filles à la possibilité de s'engager dans des métiers traditionnellement masculins et inversement,
 - fournir des explications suffisamment claires sur l'ensemble des filières de formation et sur les possibilités de transitions ultérieures.
- Il est rappelé l'importance de ce cours, dans le contexte actuel. pour les raisons suivantes :
- les possibilités de choix se sont notablement complexifiées ; notamment pour les différents types de maturités (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée),
 - l'entrée en apprentissage intervient plus tardivement (à 17 ans et demi en moyenne),
 - les craintes manifestées par les parents et les élèves face à la précarité de la situation actuelle, qui impose de garder un maximum d'options ouvertes tout au long du parcours de formation,
 - la grande influence que continue de jouer les parents dans ce processus de choix et leur volonté légitime de garder pour leurs enfants plusieurs alternatives,
 - la volonté de l'élève qui est déterminante dans ce choix de formation et qu'il est impossible de contraindre dans une voie plutôt que dans une autre.
- Dans ce contexte, l'objectif du cours d'ISP demeure d'élargir au maximum les perspectives en matière de formation académique ou professionnelle.
- Il est précisé que le plan d'études du cours d'ISP cadre parfaitement avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle, actuellement en consultation. (voir annexe 2)
- Il est rappelé que, dans la perspective de l'élaboration de ce choix individuel, l'élève peut s'appuyer sur une offre abondante de stages et de visites, sur des séquences de cours (préparées conjointement par les enseignants et l'OFPC), sur du matériel d'information à disposition et sur la présence d'un conseiller d'orientation OFPC, trois demi-journées par semaine, dans les établissements.
- Ce processus d'orientation devrait permettre un véritable choix de l'élève et pas uniquement une option par défaut. Il faut également être conscient que ce choix n'est pas toujours évident à 15 ans et qu'il est forcément plus limité pour les élèves du regroupement B.

D'autres explications sont encore fournies suite aux questions des commissaires :

- Après avoir confirmé que des relations étroites existent entre le groupe d'ISP et l'OFPC, notamment dans le cadre de la formation des enseignants, il est précisé que de nombreux contacts ont également lieu avec les entreprises, lors des visites ou dans le cadre de la préparation de la « Cité des métiers ».
- Une relative méconnaissance du monde économique, de la part des enseignants d'ISP, étant relevée, il est expliqué qu'on ne peut pas prétendre qu'aucun maître n'ait connu la réalité économique hors du contexte scolaire, car de nombreux enseignants ont eu une expérience antérieure à l'enseignement, comme une carrière manuelle par exemple. De plus, le cadre du cours et de la formation suppose des visites d'entreprises, des rencontres, un dialogue avec les responsables des associations professionnelles de manière à mieux comprendre les attentes de l'économie et à rester en contact avec cette réalité. Il est rappelé également que l'heure dispensée en neuvième est confiée à des maîtres expérimentés. D'autre part, on préférera un enseignant qui dispense déjà un autre cours dans la classe et, si possible, le maître de classe qui connaît mieux les élèves et les parents.
- Quant aux critiques récurrentes, faites aux enseignants, de dissuader leurs élèves à s'engager dans des filières professionnelles, il est relevé que :
 - des a priori existent bel et bien ; le collège étant présenté comme la voie royale,
 - ces a priori sont souvent le fait des parents,
 - le reproche inverse est aussi parfois entendu : les enseignants ne proposeraient que des filières professionnelles à leurs élèves.

Il paraît toutefois clair qu'il conviendrait de renforcer l'information, aux parents et aux autres enseignants, afin qu'ils prennent davantage conscience de la diversité et de l'intérêt des filières professionnelles.

- L'intérêt de poursuivre les démarches d'information professionnelle et d'orientation au 10^e degré est à nouveau évoqué ; cela en lien avec le grand nombre de réorientations (40%) intervenant à ce stade du cursus.
- Concernant d'éventuelles lacunes dans l'information relative aux perspectives de formations complémentaires après l'apprentissage, il est répondu que le travail d'orientation inclut la présentation des perspectives, notamment au-delà du CFC (maturité professionnelle, accès aux HES

etc.). Le magazine *Options*, utilisable dès la 8^e, pouvant également apporter de précieuses informations sur ces possibilités de formation.

- Enfin, il est rappelé l'importance du rôle des parents dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle. Dans cette perspective, il semble que, dans ce domaine en perpétuelles mutations, l'information aux parents pourrait être nettement améliorée.

Discussion de la commission sur l'élaboration de la motion

Quand bien même, la Présidente rappelle que, depuis de nombreuses années, les parlementaires ont beaucoup travaillé sur la problématique de la formation professionnelle et qu'il n'est pas souhaitable de recommencer continuellement les mêmes travaux, la majorité de la commission considère que la rédaction du seul rapport n'aura pas le même poids que le dépôt d'une motion. Or, au moment où la loi cantonale est en révision, la commission souhaite précisément apporter un soutien appuyé à cette politique cantonale, qui n'a pas encore atteint tous ses objectifs.

Le principe de la rédaction d'une motion consensuelle, ayant pour objectif d'éviter des divisions inutiles sur un sujet très important pour les jeunes du canton, est donc soumis au vote de la commission.

Vote de principe sur la rédaction d'une motion par la commission

Pour : 2 Ve, 3 S, 3 L, 2 PDC, 2 R, 2 UDC Contre : – Abst. : 1 MCG, 1 L **[adopté]**.

Par la voix du Directeur général de la DGPO, le département précise qu'il est peut probable que le Parlement obtienne beaucoup plus d'informations sur le sujet par le biais d'une motion. Toutefois, une nouvelle motion serait la bienvenue, en permettant effectivement d'appuyer, voire de développer, la politique menée à Genève dans ce domaine.

S'en suit une discussion lors de laquelle les commissaires mettent en évidence les points figurant dans la pétition, les aspects évoqués durant les auditions ou encore leurs propres considérations, qu'il conviendrait de faire figurer dans la motion de la commission. Il s'agirait en particulier de :

- demander au DIP d'avoir une position plus claire sur l'avenir des formations professionnelles à Genève et sur le financement des filières provisoirement en sous-effectif,
- valoriser les formations duales,

- ne pas perdre le savoir-faire développé dans les filières de formation professionnelle,
- renforcer les aspects liés à l'information dans les CO,
- mieux expliquer le lien entre le projet DIP-Pôles et les 13 priorités du département,
- mettre en valeur les métiers en suscitant des impulsions accrues de la part des entreprises,
- de veiller à une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et le marché du travail,
- de valoriser davantage la formation dans les filières professionnelles, au travers des enseignants, des parents et des élèves, en mettant l'accent sur les filières porteuses,
- stimuler les entreprises des secteurs les plus concernés par des mesures incitatives (catalogue de mesures),
- développer des contacts plus directs entre le département et les entreprises,
- intervenir prioritairement auprès des enseignants pour amener les mentalités à évoluer dans le sens d'une revalorisation des filières professionnelles,
- inciter davantage les entreprises à jouer leurs rôles de formateurs, par exemple, au travers d'incitations fiscales (ou autres),
- développer une véritable stratégie de communication dirigée vers les enseignants, les parents et les élèves,
- développer le principe de stages obligatoires en entreprise,
- s'inspirer des expériences menées hors de nos frontières,
- intensifier l'information en direction des parents et des élèves,
- mettre en garde les enseignants sur les tentations de dévalorisation des filières professionnelles,
- développer les possibilités de stages,
- multiplier les contacts entre le monde de la formation et les secteurs économiques concernés,
- mesurer les effets des incitations en faveur des employeurs,
- mesurer le degré de satisfaction vis-à-vis de l'OFTC,
- comparer la situation genevoise avec les pratiques en cours dans les autres cantons ou à l'étranger.

Cinq propositions d'« invites » sont rédigées :

- à développer une véritable stratégie de communication à l'attention des parents, des élèves et des enseignants pour valoriser les formations professionnelles,
- à développer les stages obligatoires en entreprise pour tous les élèves du CO,
- à renforcer le dialogue avec les entreprises,
- à évaluer l'action de l'OFTC en la matière,
- à étudier des mesures incitant les entreprises à former des apprentis (p. ex. incitations fiscales)

L'un des commissaires est chargé, par ses collègues, de rédiger un projet de motion dans les 15 jours.

Projet de motion : discussion et votes

Avant de présenter son projet de motion et après avoir pris connaissance, lors de l'élaboration du texte, d'un certain nombre de documents répondant en bonne partie aux préoccupations de la commission, l'auteur fait part à ses collègues de ses doutes quant à l'opportunité de déposer une nouvelle motion.

Après discussion, la commission arrive à la conclusion que l'exposé des motifs devra faire référence à ces documents, mais que le dépôt de la motion se justifie néanmoins.

La présidente procède à un vote sur l'opportunité du dépôt d'une motion :

[Les commissaires se prononcent à l'unanimité en faveur du dépôt d'une motion].

La présidente poursuit par la discussion sur le texte de cette motion.

Deux modifications sont discutées concernant les considérants :

- Il est suggéré de supprimer la fin du 2^e considérant afin de ne pas exclure la possibilité de regroupements intercantonaux. Cette modification est adoptée.

« la difficulté de maintenir certaines filières de formation professionnelles à Genève, pour cause de sous-effectif » devient « **la difficulté de maintenir certaines filières de formation professionnelles à Genève** ».

- Une commissaire propose de rajouter un considérant : « **la loi cantonale sur la formation professionnelle actuellement en révision dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr)** ». Cette proposition est adoptée.
- S'agissant de faire référence au rapport de la CEPP portant notamment sur la surveillance de l'apprentissage et au rapport du Conseil d'Etat sur la précédente motion, un considérant supplémentaire est encore accepté : « **le rapport de la CEPP (RD 637) sur l'évaluation du dispositif de surveillance de l'apprentissage en entreprise ainsi que le rapport du Conseil d'Etat (M 1305-B) sur la motion « Formation professionnelle : une filière à préserver ! »** »,

La présidente met aux voix les cinq considérants de la motion, ainsi amendés :

- la nécessité de mieux faire connaître et de valoriser les filières professionnelles auprès des enseignants, des élèves et des parents, **[adopté]**,
- la difficulté de maintenir certaines filières de formation professionnelle à Genève, **[adopté]**,
- les difficultés pour les PME et les PMI de consacrer le temps et les compétences nécessaires à la formation d'apprentis, **[adopté]**,
- la loi cantonale sur la formation professionnelle, actuellement en révision dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr), **[adopté]**,
- le rapport de la CEPP (RD 637) sur l'évaluation du dispositif de surveillance de l'apprentissage en entreprise ainsi que le rapport du Conseil d'Etat (M 1305-B) sur la motion « Formation professionnelle : une filière à préserver ! », **[adopté]**.

Il est ensuite procédé à l'examen et à l'adoption des invites de la motion :

- à développer une véritable stratégie de communication, à l'attention des parents, des élèves et des enseignants, pour valoriser les filières de formation professionnelle ; **[adopté]**
- à intensifier les contacts entre le monde de la formation et les secteurs économiques concernés ; **[adopté]**

La **troisième invite**, « à étudier la possibilité d'offrir des stages en entreprise à tous les élèves du CO » suscite le débat au sein de la commission.

Certains commissaires, considérant la difficulté de trouver suffisamment de places de stage à Genève, pensent nécessaire de supprimer le « ... **tous** les élèves du CO ». A l'inverse, d'autres trouvent que la formulation proposée n'est pas assez contraignante et qu'il convient de faire figurer la notion d'**obligation**.

Si l'ensemble de la commission reconnaît l'importance des stages en entreprise pour valoriser les filières professionnelles, le côté obligatoire est considéré par la majorité des commissaires comme allant à l'encontre d'un processus d'orientation et de formation où l'élève doit être partie prenante du projet. La crainte d'une surcharge excessive pour les entreprises, déjà de plus en plus sollicitées par des demandes de stages de toutes sortes, est également mise en avant.

La présidente suggère à la commission de se déterminer sur **l'obligation de suivre des stages au niveau de l'école obligatoire**.

Pour : 2 Ve, 2 S Contre : 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG, 1 S Abst. : – **[refusé]**.

Un commissaire rappelle qu'il s'agit d'une motion et non d'un projet de loi et qu'il serait possible de faire figurer au moins **le principe** d'un stage professionnel obligatoire à la fin du cycle d'orientation.

La formulation suivante est mise aux voix : « **d'accepter le principe que chaque élève puisse suivre un stage professionnel durant sa scolarité obligatoire et d'en faciliter la démarche** ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : 1 L [**adopté**].

L'abstention libérale est motivée par le fait que cette démarche apparaît comme peu significative vu la durée limitée de ce type de stages. Il est précisé à ce sujet que le principe d'un stage de trois jours est communément admis dans les entreprises.

Concernant la **quatrième invite**, et reconnaissant que la complexité des démarches et des procédures pouvait être dissuasive pour les entreprises, la modification suivante est proposée à la commission : « à proposer de nouvelles mesures incitatives susceptibles d'amener les entreprises à former davantage, **notamment en simplifiant les procédures** ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [**unanimité**].

Afin d'établir un lien avec le RD 637 auquel il est fait référence dans les considérants, une commissaire suggère de remplacer « associations professionnelles » par « partenaires sociaux » dans la **cinquième invite**. La formulation suivante est mise aux voix : « à mettre à disposition des PME et des PMI, en collaboration **avec les partenaires sociaux**, les moyens adéquats à la formation d'apprentis ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [**unanimité**].

La **sixième invite** est acceptée sans discussion : « à prendre en compte les expériences menées dans ce domaine, dans d'autres cantons suisses ou à l'étranger ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [**unanimité**].

Il est enfin proposé, par l'une des commissaires, **deux invites supplémentaires** auxquelles adhère l'ensemble de la commission :

« à offrir davantage de places d'apprentissage dans les administrations publiques ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [unanimité].

« à évaluer les résultats des mesures entreprises pour valoriser la formation professionnelle ».

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [unanimité].

La Présidente remercie ses collègues d'avoir finalisé le texte de la motion et précise que le texte définitif devra, pour être valable, être soumis à la signature de chacun des commissaires.

Vote de la motion commune dans son ensemble

Pour : 2 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG Contre : – Abst. : – [unanimité].

ANNEXES

- « *Situation générale de l'apprentissage à Genève* », OFPC, 2006 (*Annexe 1*)
- « *Information scolaire et professionnelle – Plan d'études* », CO, 2006 (*Annexe 2*)

Pétition (1546)

contre le projet de suppression de classes, de filières et de postes au CEPTA

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de l'assemblée du 20 juin 2005, les enseignant(e)s du CEPTA ont appris avec consternation le projet de suppression de classes, de postes et de filières des formations professionnelles. Ce projet d'une ampleur sans précédent introduit la diminution de l'équivalent de 16 postes pleins au CEPTA !

Les "pistes" proposées par le Département - sous couvert des difficultés budgétaires, notamment issues des votations du 24 avril - ont suscité l'indignation des enseignant(e)s. Il s'agit de la suppression de filières de formation, et de "l'ex-cantonalisation" pour les filières en sous-effectif, et de la suppression des cours qui vont au-delà du cadre minimum imposé par les règlements fédéraux (alors que ces cours ont été longuement négociés entre les divers partenaires sociaux, syndicats ouvriers syndicats patronaux, et l'école).

De plus, les enseignant(e)s sont surpris que le DIP ignore des efforts fournis par le CEPTA ces dernières années. La diminution de 6 postes de l'an dernier à déjà conduit à la fermeture d'une classe d'horlogers ainsi que d'une classe d'informatique. Ces diminutions ont aussi fait passer à la trappe les cours d'appui, qui sont des aides ciblées pour les élèves en difficulté au début de leur apprentissage.

En outre, tous les regroupements possibles ont déjà été effectués depuis longtemps.

- Dénoncent ces nouvelles attaques contre le CEPTA et contre les formations professionnelles.
- Déclarent leur opposition à la suppression de postes, de classes et de filières de formation.
- Déclarent leur vive préoccupation face aux objectifs non déclarés de la future réorganisation des filières de formation à Genève.
- Demandent le soutien des autorités publiques pour maintenir et développer l'offre de formation.

- Demandent en particulier au DIP d'avoir une position claire et concrète sur l'avenir des formations professionnelles à Genève, et sur le financement de filières provisoirement en sous-effectifs.
- Demandent le soutien des milieux professionnels afin de préserver l'avenir économique du canton.
- Demandent que tous les efforts soient entrepris pour promouvoir et revaloriser les formations professionnelles, notamment avec la "Cité des métiers".

N.B. : 239 signatures

*Association Genevoise des enseignant(e)s
des écoles professionnelles*

M. Michel Vincent

Président faitier

15, rue des Grottes

1201 Genève

Secrétariat du Grand Conseil**M 1706**

Proposition présentée par la Commission de l'enseignement et de l'éducation:

M^{mes} et MM. François Gillet, Jeannine Hagmann, Véronique Pürro, Claude Aubert, Christiane Favre, Christian Brunier, François Thion, Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard-Blum, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Mario Cavaleri, Caroline Bartl, Gilbert Catelain et Henry Rappaz

Date de dépôt: 4 septembre 2006

Messagerie

Proposition de motion**Valorisation et développement des filières de formation professionnelle à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la nécessité de mieux faire connaître et de valoriser les filières professionnelles auprès des enseignants, des élèves et des parents,
- la difficulté de maintenir certaines filières de formation professionnelle à Genève,
- les difficultés pour les PME et les PMI de consacrer le temps et les compétences nécessaires à la formation d'apprentis,
- la loi cantonale sur la formation professionnelle, actuellement en révision dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (NLFPr),
- le rapport de la CEPP (RD 637) sur l'évaluation du dispositif de surveillance de l'apprentissage en entreprise ainsi que le rapport du Conseil d'Etat (M 1305-B) sur la motion « Formation professionnelle : une filière à préserver ! »,

invite le Conseil d'Etat

- à développer une véritable stratégie de communication, à l'attention des parents, des élèves et des enseignants, pour valoriser les filières de formation professionnelle ;
- à intensifier les contacts entre le monde de la formation et les secteurs économiques concernés ;
- à accepter le principe que chaque élève puisse suivre un stage professionnel durant sa scolarité obligatoire et d'en faciliter la démarche ;
- à proposer de nouvelles mesures incitatives susceptibles d'amener les entreprises à former davantage, notamment en simplifiant les procédures ;
- à mettre à disposition des PME et des PMI, en collaboration avec les partenaires sociaux, les moyens adéquats à la formation d'apprentis ;
- à prendre en compte les expériences menées dans ce domaine, dans d'autres cantons suisses ou à l'étranger ;
- à offrir davantage de places d'apprentissage dans les administrations publiques ;
- à évaluer les résultats des mesures entreprises pour valoriser la formation professionnelle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement a consacré sept séances au traitement de la pétition 1546, « contre le projet de suppression de classes, de filières et de postes au CEPTA ».

Les discussions de la commission ainsi que les auditions effectuées ont permis de sortir du cadre strict de la pétition pour aborder, plus largement, la problématique de la formation professionnelle à Genève.

Au moment de se prononcer sur le sort qu'il convenait de réserver à la pétition 1546, la commission a admis que l'objet principal de cette pétition, soit une opposition à un projet de suppression de classes, de filières et de postes au CEPTA, pour la rentrée 2005, devenait sans objet ; dès lors que la rentrée était passée. Par contre, considérant que les questions soulevées par la pétition, notamment au sujet de la politique d'information et de valorisation des filières professionnelles à Genève, étaient pertinentes, la commission a décidé de lier le classement de la pétition 1546 à la rédaction d'une « motion de commission » sur le même sujet.

En effet, bien que consciente des efforts accomplis ces dernières années par les divers services de l'Etat en charge de la formation professionnelle à Genève et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat du 9 décembre 2005 sur la motion 1305 et du document « Sept objectifs prioritaires des partenaires de la formation professionnelle » de 2005, la Commission de l'enseignement tient en particulier à réaffirmer la nécessité :

- de mieux faire connaître et de valoriser les filières professionnelles aussi bien auprès des enseignants, des élèves que des parents,
- de soutenir les PME et les PMI qui souhaitent former des apprentis, sans avoir les compétences ou le temps nécessaire pour le faire,
- de proposer de nouvelles mesures incitatives destinées à convaincre davantage d'entreprises à former des apprentis.

Par ailleurs, la commission considère que la révision de la loi genevoise sur la formation professionnelle constitue une opportunité supplémentaire de développer une politique encore plus active en la matière, et invite le Conseil d'Etat à proposer de nouvelles dispositions allant dans le sens de la présente motion.

Pour toutes ces raisons, les membres de la Commission de l'Enseignement vous demandent, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette proposition de motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique

OFPC Office pour l'orientation,
la formation professionnelle et continue

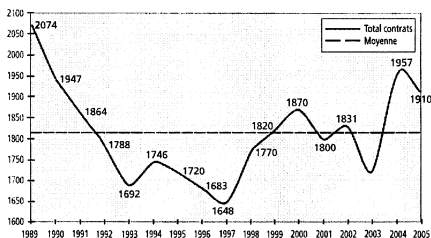
Situation générale de l'apprentissage à Genève

1 Augmentation du nombre de contrats d'apprentissage

A fin 2005, 4 131 jeunes gens et jeunes filles étaient intégrés dans une filière de formation professionnelle sur le canton de Genève, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage en entreprise.

Comme le montre la courbe de l'évolution des contrats pour la période 1989-2005, la tendance globale est à l'augmentation des contrats d'apprentissage en entreprise depuis 1997, avec une forte progression ces deux dernières années.

Evolution des contrats d'apprentissage 1989-2005



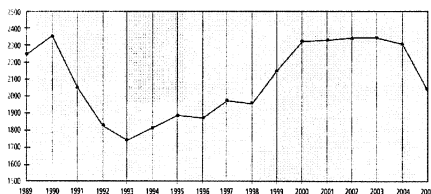
2 Diminution de l'offre de places d'apprentissage en entreprise

Globalement l'offre de places d'apprentissage en entreprise est supérieure à la demande et chaque année des places proposées sont non pourvues.

Toutefois, l'offre de places d'apprentissage est en diminution, notamment depuis deux ans.

Les principaux domaines concernés sont ceux du commerce et de la vente, de la mécanique automobile, des métiers du dessin et du bois.

Evolution de l'offre de places d'apprentissage (1989-2005)



Diminution des places d'apprentissage (2004-2005), principaux domaines concernés

	Nbre de places
Commerce et service	-212
Automobiles – Motos – Cycles	-31
Dessin	-22
Bois	-17
Total	-401

3 Organisation de l'apprentissage à Genève

En 2006, les 4 131 apprenantes et apprenants genevois sont engagés dans 142 formations en entreprise.

313 apprenants suivent l'enseignement professionnel dans les écoles professionnelles d'autres cantons (Vaud, Neuchâtel, Fribourg, etc.)

Le Département de l'Instruction publique (DIP) offre des filières de formation à plein-temps en école lorsque l'offre de formation des entreprises est insuffisante et si la demande de personnes formées se justifie sur le marché de l'emploi. C'est notamment le cas dans les domaines de l'horlogerie, de la mécatronique, du commerce, de l'informatique et des arts visuels.

29 formations sont proposées en école à plein-temps.

Au total plus de 96% des personnes en formation suivent l'enseignement professionnel dans notre canton.

Répartition des formations (duales et plein-temps en école) à Genève et hors canton

	Formations		Apprenant-e-s	
	Nbre	%	Nbre	%
Duales Genève	87	50.8%	3 818	46.5%
Duales hors canton	55	32.2%	313	3.8%
Plein-temps Genève	29	17.0%	4 086	49.7%
Total	171	100%	8 217	100%

Dans de nombreuses formations duales, les effectifs de 1^{re} année restent peu importants et le DIP met en place des dispositifs pour que la majorité des apprenantes et apprenants puisse suivre l'enseignement dans notre canton. Parmi les mesures proposées :

- Des tronc communs en 1^{re} année permettent aux apprenants d'un même champ professionnel de suivre les mêmes cours.
C'est notamment le cas pour les métiers du dessin (dessinateur-trice en bâtiment, dessinateur-trice en génie civil, projeteur-euse en technique du bâtiment, géomaticien-ne, etc.) regroupés dans le dispositif Interad.
Dans les métiers du bois (charpentier-ère, menuisier-ère, ébéniste), il en est de même pour les apprenants suivant une formation duale ou à plein-temps.
- Dans certains domaines, les apprenants de plusieurs métiers sont regroupés pendant l'ensemble de leur formation (maroquinier-ère, gainier-ère).
- Des classes à effectif restreint sont également ouvertes pour les formations en deux ans avec attestation destinées à des jeunes éprouvant des difficultés d'apprentissage (employé-e de cuisine, assistant-e de bureau, assistant-e en coiffure, assistant-e du commerce de détail).

Lorsque ces regroupements ne sont pas possibles, les apprenants suivent alors l'enseignement professionnel dans d'autres cantons romands au sein de classes intercantionales.

Notre canton accueille également des personnes en formation venant d'autres cantons. C'est notamment le cas pour les formations de cuisinier-ère en diététique, dont les cours ont lieu au Centre de formation professionnelle santé-social (Cefops), ou pour les storistes et les praticiens en logistique au Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal (Cepta).

En juin 2005, il n'a pas été possible d'ouvrir de classes de 1^{re} année pour les formations de décorateur-trice d'intérieur (1 apprenant-e), de courtpointier-ère (1 apprenant-e), de télématicien-ne (2 apprenants) et de spécialiste en restauration (7 apprenants).

Selon les accords intercantonaux en vigueur, une formation hors canton coûte Fr. 4 500.- au canton de Genève.

Quelle évolution pour l'apprentissage en entreprise ?

Selon l'OFPC, en regard du volume d'activité et du nombre d'emplois des domaines professionnels concernés, il est possible d'établir la classification suivante :

Domaines professionnels dont l'offre est insuffisante	Commerce, Vente, Restauration-Hôtellerie, Horlogerie Bijouterie
Domaines professionnels à très petits effectifs	Artisanat, Arts graphiques
Domaines professionnels avec un fort potentiel de développement	Santé, Social

4 Les mesures de promotion de l'apprentissage

L'OFPC participe activement et de façon régulière à la promotion de l'apprentissage et à la recherche de nouvelles entreprises formatrices. Les trois principaux axes d'action sont les suivants :

Collaboration avec les associations professionnelles dans des secteurs ciblés

- Des actions de promotion de l'apprentissage sont lancées avec les divers acteurs concernés (associations professionnelles, OFPC, DGCO, DGPO) afin d'augmenter l'offre de formation dans les domaines de l'hôtellerie, du commerce, de la banque, de la vente et de l'horlogerie.
- Des plans d'action ont été définis afin que les associations sensibilisent leurs membres et que l'OFPC prospecte de nouvelles places de formation.

Promotion auprès de l'ensemble de la population et des entreprises

- Spots radio diffusés pendant quinze jours en janvier.
- Des séances d'information sont organisées régulièrement en collaboration avec les écoles et les organisations du monde du travail, dans le cadre des « Rencontres d'information professionnelle (RIP) » notamment. Il faut constater un regain d'intérêt pour ces rencontres.

Evolution des inscriptions aux RIP

	2003	2004	2005
Inscriptions	4 733	4 029	7 005

- Production d'une rubrique régulière « Le baromètre de l'apprentissage » dans la « Tribune de Genève », publiée tous les quinze jours de janvier à septembre 2006.
- Un mailing de promotion de la formation professionnelle (apprentissage et stages de formation) a été adressé, en février, à plus de 20 000 entreprises du canton qui ne se sont pas encore engagées dans la formation professionnelle.
- La mise à disposition d'un « N° vert » et d'une hotline pour permettre aux entreprises intéressées d'entrer facilement en relation avec l'OFPC.
- La campagne nationale en faveur des places d'apprentissage « Chance 06 », organisée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail, a débuté en février 2006.
- Le manuel de la formation professionnelle en entreprise, édité par la CSFP, sera distribué gratuitement aux 4 000 entreprises genevoises courant 2006, dans le cadre d'une campagne de promotion financée par l'OFFT.
- L'organisation de la « Cité des Métiers et des Formations » du 13 au 19 novembre 2006, dans le cadre de la Foire de Genève. A cette occasion, l'OFFT organise la Journée de la formation professionnelle (13 novembre).

5 Placement en apprentissage 2006

Accroissement de l'offre de places de formation en entreprise (+ 126 places) et en écoles (+16)

A ce jour, les entreprises proposent 876 places de formation professionnelle initiale, soit une augmentation de 126 places (+ 16.1%) par rapport à la période 2005 correspondante.

L'offre de places proposée en écoles de métiers à plein-temps est également supérieure à celle de 2005 (+ 16 places).

A ce stade, il est encore trop tôt pour avoir une bonne visibilité quant à l'évolution des places de formation professionnelle initiale. Nombre d'entreprises n'ont pas encore fait connaître leurs offres de formation.

Au niveau des autorisations de former, depuis septembre 2006, plus 250 nouvelles entreprises ont reçu une autorisation de former, ce qui représente une évolution positive par rapport aux années précédentes.

L'OFFT publie de nouvelles ordonnances de formation

De nouvelles ordonnances ont été introduites début 2006. Elles introduisent de nouveaux métiers et font évoluer la dénomination de certains d'entre eux. Ces ordonnances concernent les domaines services, communication visuelle, santé-social : coiffeur-euse, opérateur-trice de média, réalisateur-trice publicitaire, gestionnaire d'intendance. Elles entrent en vigueur dès septembre 2006.

Nouvelles formations initiales en deux ans

La filière Attestation s'enrichit également de nouvelles formations en deux ans : aide-menusier-ère, employé-e d'intendance, praticien-ne du pneu.

Rappelons ici que la filière Attestation est réservée aux personnes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, qui ne peuvent entreprendre directement une formation initiale de trois ou quatre ans et qui ont besoin d'un encadrement spécifique.

Annexe

Tableau 1 Formations duales dont l'enseignement professionnel est dispensé à Genève

	Formations	Effectifs				Total
		1°	2°	3°	4°	
1	Bijoutier-ère option joaillier-ère	5	4	5	4	18
2	Assistant-e dentaire	35	31	28	-	94
3	Assistant-e en pharmacie	63	55	58	-	176
4	Assistant-e de bureau	12	12	-	-	24
5	Assistant-e du commerce de détail	22	0	-	-	22
6	Assistant-e en coiffure	11	11	-	-	22
7	Automaticien-ne	8	10	6	6	30
8	Boulangier-ère pâtissier-ère	9	6	4	-	19
9	Calorifugeur-euse-tôlier-ère	1	0	1	-	2
10	Carreleur-euse	10	7	7	-	24
11	Charpentier-ère	10	14	6	0	30
12	Coiffeur-euse option dames	38	30	17	-	85
13	Constructeur-trice	7	7	7	7	28
14	Constructeur-trice d'installation de ventilation	2	3	3	-	8
15	Constructeur-trice métallique	9	7	7	6	29
16	Courtepointier-ère	0	1	1	-	2
17	Cuisinier-ère	27	16	22	-	65
18	Cuisinier-ère en diététique	2	0	0	-	2
19	Décorateur-trice	10	7	7	3	27
20	Décorateur-trice d'intérieur-rembourrage	0	1	3	2	6
21	Dessinateur-trice en bâtiment	1	7	12	6	26
22	Dessinateur-trice en génie civil	-	5	1	10	16
23	Dessinateur-trice-électricien-ne	-	7	1	3	11
24	Ebéniste	2	3	3	2	10
25	Électricien-ne de montage	5	9	2	-	16
26	Électronicien-ne	11	15	11	12	49
27	Électronicien-ne en multimedia	6	8	4	3	21
28	Employé-e de commerce	-	0	50	-	50
29	Employé-e de commerce-B	38	70	54	-	162
30	Employé-e de commerce-E / M	271	211	199	-	681
31	Employé-e d'intendance	0	0	-	-	0
32	Employé-e en cuisine	8	0	-	-	8
33	Employé-e en restauration	0	0	-	-	0
35	Ferblantier-ère	7	7	1	-	15
36	Ferblantier-ère - installateur-trice sanitaire	7	10	6	3	26
38	Gainier-ère	5	7	1	-	13
39	Gestionnaire de vente	-	108	65	-	173
40	Gestionnaire d'intendance	0	0	0	-	0
41	Gestionnaire du commerce de détail	217	0	0	-	217
42	Gestionnaire en logistique	28	18	26	-	72
43	Graphiste	3	4	1	0	8
44	Graveur-euse	0	0	0	0	0
45	Horloger-ère industrie	7	4	7	6	24
46	Horloger-ère - praticien-ne	6	6	3	-	15
47	Horticulteur-trice option floriculture	14	16	11	-	41
48	Horticulteur-trice option paysagisme	19	14	7	-	40
49	Horticulteur-trice option pépinière	5	2	2	-	9
50	Informaticien-ne	22	13	8	8	51
51	Informaticien-ne - formation raccourcie	11	13	18	-	42
52	Laborant-tine en biologie	18	14	17	-	49
53	Laborant-tine en chimie	15	19	11	-	45
54	Laboriste	0	1	0	-	1
55	Lapidaire	0	0	1	-	1
56	Maçon-ne - bâtiment	25	22	19	-	66
57	Maçon-ne - génie civil	3	1	6	-	10
58	Maroquinier-ère	0	0	1	-	1
59	Mécanicien-ne d'automobiles autos légères	15	17	19	11	62
60	Mécanicien-ne d'automobiles véhicules lourds	3	4	3	3	13
61	Mécanicien-ne deux roues-cycles	2	1	0	-	3
62	Mécanicien-ne deux roues-motocycles	4	1	1	-	6
63	Mécanicien-ne en motocycles	13	6	7	6	32
64	Médiamaticien-ne	12	0	0	0	12
65	Menuisier-ère	6	7	9	6	28
66	Métiers de l'Interad	34	-	-	-	34
67	Monteur-euse en chauffage	12	12	8	-	32
68	Monteur-euse sanitaire	26	15	7	-	48

Annexe**Tableau 1 Formation duale dont l'enseignement professionnel est dispensé à Genève**
suite

69	Monteur-euse - électricien-ne	114	67	50	56	287
70	Monteur-euse - frigoriste	6	2	4	3	15
71	Pâtissier-ère - confiseur-euse	16	10	8	-	34
72	Peintre en automobiles	23	13	21	-	57
73	Peintre en bâtiments	36	29	26	-	91
74	Peintre en publicité	9	4	8	3	24
75	Plâtrier-ère	8	3	5	-	16
76	Plâtrier-ère - peintre	5	1	1	-	7
77	Polisseur-euse	1	1	0	-	2
78	Polymécanicien-ne	7	7	4	6	24
79	Praticien-ne en logistique	7	1	-	-	8
80	Réparateur-trice d'automobiles autos légères	31	29	21	-	81
81	Réparateur-trice d'automobiles véhicules lourds	2	3	0	-	5
82	Sertisseur-euse en joaillerie	1	1	2	-	4
83	Sommelier-ère	0	5	0	-	5
84	Storiste	8	4	4	-	16
85	Technicien-ne pour dentistes	4	0	2	3	9
86	Télématicien-ne	-	6	5	8	19
87	Termineur-euse en habillage horloger	2	1	2	-	5
88	Tolier-ère en carrosserie	19	10	10	8	47
89	Vendeur-euse	-	110	-	-	110
						3818

Tableau 2 Formations en école à plein temps proposées à Genève

	Formations	Effectifs				Total
		1*	2*	3*	4*	
1	Aide familiale	37	32	16	-	85
2	Assistant-e médical-e	21	16	17	-	54
3	Assistant-e en soins et santé communautaire	36	34	24	-	94
4	Assistant-e socio-éducatif-ve	20	0	0	-	20
5	Automaticien-ne	16	19	16	13	64
6	Bijoutier-ère option joaillier-ère	11	11	14	10	46
7	Céramiste	9	6	4	3	22
8	Concepteur-trice en multimedia	19	14	13	1	47
9	Constructeur-trice métallique	8	10	8	2	28
10	Créateur-trice de vêtements pour dames	14	13	9	-	36
11	Designer	27	22	18	0	67
12	Dessinateur-trice d'intérieur	10	8	10	-	28
13	Ebéniste	22	10	22	3	57
14	Electricien-ne	21	16	19	13	69
15	Electricien-ne en multimedia	12	7	9	7	35
16	Ferblantier-ère - installateur-trice sanitaire	11	4	4	-	19
17	Graphiste	18	14	17	-	49
18	Horloger-ère domaine professionnel rhabillage	17	6	13	5	41
19	Horloger-ère - praticien-ne	6	5	8	-	19
20	Informaticien-ne	35	19	26	19	99
21	Informaticien-ne - formation raccourcie	0	0	1	-	1
22	Maturité technique - architecture - génie civil	54	44	39	-	137
23	Maturité technique - mécanique - électricité	97	74	87	-	258
24	Mécanicien-ne d'automobiles autos légères	19	14	17	9	59
25	Menuisier-ère	22	8	12	6	48
26	Micromécanicien-ne	12	7	12	9	40
27	Polymécanicien-ne	11	13	15	14	53
						1575
	Préparatoire Ecole des Arts appliqués-EAA					95
1	Employé-e de commerce-Diplôme					2058
2	Employé-e de commerce - MPC					148
3	Fleuriste qualifié-e - Lullier					48
4	Horticulteur-trice complet-ète - Lullier					162
						2511

Annexe

Tableau 3 Formations duales dont l'enseignement professionnel est dispensé hors canton

	Formations	Effectifs				Total
		1*	2*	3*	4*	
1	Agent-e d'entretien de bateaux	0	0	1	0	1
2	Agriculteur-trice	0	3	0	0	3
3	Assistant-e médical-e	3	7	6	-	16
4	Assistant-e d'hôtel	0	1	0	-	1
5	Assistant-e en information documentaire	8	9	11	-	28
6	Assistant-e en restauration et hôtellerie	0	3	6	-	9
7	Assistant-e médecine vétérinaire	5	9	3	-	17
8	Bottier-ère - orthopédiste	2	0	1	0	3
9	Boucher-ère - charcutier-ère commercial	0	2	0	-	2
10	Caviste	2	0	1	-	3
11	Conducteur-trice de camion	2	0	1	-	3
12	Constructeur-trice de bateaux	0	1	0	1	2
13	Courtepointier-ère	1	-	-	-	1
14	Couvreur-euse	1	1	1	-	3
15	Décorateur-trice d'intérieurs -rembourrage	1	-	-	-	1
16	Dessinateur-trice -paysagiste	1	0	0	1	2
17	Dessinateur-trice -constructeur-trice sur métal	0	1	0	0	1
18	Ecuyer-ère	0	0	1	-	1
19	Electricien-ne de montage	-	9	2	-	11
20	Electricien-ne de réseau	1	5	2	-	8
21	Electricien-ne -electronicien-ne sur véhicules	0	1	3	0	4
22	Esthéticien-ne	5	6	3	-	14
23	Etancheur-euse	2	1	0	-	3
24	Fleuriste	4	3	2	-	9
25	Forestier-ère -bûcheron-ne	3	1	5	-	9
26	Forgeron-ne	0	1	1	0	2
27	Gardienn-e d'animaux	2	3	2	-	7
28	Géomaticien-ne	1	3	3	6	13
29	Laborant-tine en physique	5	4	3	5	17
30	Libraire	5	4	6	-	15
31	Maquettiste d'architecture	0	1	0	0	1
32	Marbrier-ère	0	0	1	-	1
33	Maréchal-e -forgeron-ne	0	2	1	1	4
34	Mécanicien-ne en machines agricoles	1	1	2	0	4
35	Mécanicien-ne d'appareils à moteur	0	1	0	0	1
36	Nettoyeur-euse en bâtiment	4	0	1	-	5
37	Opticien-ne	8	4	4	1	17
38	Orthopédiste option orthésiste	0	0	1	0	1
39	Orthopédiste option prothésiste	1	2	1	0	4
40	Palefrenier-ère	1	1	0	-	2
41	Poëlier-ère -fumiste	0	1	0	-	1
42	Poseur-euse de revêtements de sols - parquets	1	0	2	-	3
43	Poseur-euse de revêtements de sols -textiles	1	1	0	-	2
44	Projet. techn. bâtiment - chauffage	1	5	1	7	7
45	Projet. techn. bâtiment -install. sanitaires	2	1	3	6	6
46	Projet. techn. bâtiment -ventilation	3	3	0	6	6
47	Ramonneur-euse	4	4	0	-	8
48	Recycleur-euse	0	1	0	-	1
49	Spécialiste en hôtellerie	4	0	0	-	4
50	Spécialiste en restauration	7	0	0	-	7
51	Sportif-ive professionnel-le	0	0	1	0	1
52	Tailleur-euse de pierre	2	2	3	-	7
53	Télématicien-ne	2	-	-	-	2
54	Viticulteur-trice	0	1	1	-	2
55	Vitrier-ère	4	3	0	-	7

313

CYCLE D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Plan d'études

INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

GRAND CONSEIL	
Expédié le	11 mai 06 RP
Président	X Département 19
Commission	X Bureau
Secrétaire	X Archive
Minutes	de l'Enseignement
Procès-verbal	
Objet	
Divers	P 1546/env par courrier

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Principes de base	5
Particularités de l'ISP	6

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

9

PLAN D'ÉTUDES EN 9^e ANNÉE

11

Rôle de l'enseignant-e	12
------------------------------	----

ANNEXES

13

Quelques mises au point	14
-------------------------------	----

Documentation en ISP	17
----------------------------	----

INTRODUCTION

Principes de base

L'information scolaire et professionnelle (ISP) permet à chaque élève d'élaborer des projets d'avenir scolaire et/ou professionnel. L'enseignant-e s'appuie sur un type de démarches favorisant la prise en charge par l'élève de son cheminement personnel.

En 7^e année

En 7^e année, les élèves sont sensibilisés aux choix scolaires et à leurs enjeux dans le cadre de la maîtrise de classe essentiellement.

En 8^e année

En 8^e année, les élèves ont l'occasion de

- participer aux portes ouvertes et aux RIP et rencontrer des professionnel-les,
- prendre part à la « journée des filles » par exemple et à des ateliers de réflexion sur leur avenir,
- être informé-e-s des filières scolaires et professionnelles du postobligatoire.

Ces animations et ces séances d'informations sont réparties à différents moments de l'année scolaire. Elles sont présentées et coordonnées par les maître-sse-s de classe ou des enseignant-e-s du groupe d'ISP.

Les élèves sont amenés à confronter les conditions d'entrée au 10^e degré à leur situation scolaire, notamment lors des choix de fin d'année.

En 9^e année

Les objectifs d'apprentissage définis ci-après forment la base d'un enseignement de l'ISP pour tous les élèves du C.O. Ils tiennent compte de la modification du tissu social et économique avec ses conséquences sur des filières de formation de plus en plus complexes.

L'ISP intègre deux niveaux : l'un, à court terme (où serai-je l'année prochaine ?), l'autre à long terme (quel-le professionnel-le souhaiterais-je devenir ?), tout en ne tuant pas les rêves !

L'orientation, quant à elle, se poursuit au-delà de la 9^e année.

L'ISP n'est pas une discipline au sens strict et académique du terme, mais elle répond à un besoin réel de formation générale de l'adolescent-e en fin de scolarité obligatoire. Il s'agit de transmettre des connaissances sur les filières de formation et sur le monde du travail, tout en faisant prendre conscience aux élèves des pratiques sociales en jeu lors de choix scolaires et professionnels.

En outre, il est nécessaire d'intégrer les deux dimensions suivantes :

- la personnalité de l'élève en tant que sujet particulier
- la dynamique du groupe classe.

Particularités de l'ISP

- La place de l'élève :

L'ISP est en prise directe avec la vie de chaque élève, les expériences qu'il/elle traverse, et les difficultés qu'il/elle rencontre. L'ISP mobilise toute sa personne et lui demande de se projeter, d'anticiper, d'où les différents types de tactiques que l'élève développe parfois comme auto-défense. De toute façon, l'ISP ne peut partir que de l'élève, de ses attentes, de ses projets, ou de son manque de projet. Le groupe classe permet de découvrir d'autres perspectives, de s'ouvrir et de collaborer aux projets des camarades.

- Les pratiques sociales de référence :

Les représentations que se fait l'élève des différents domaines professionnels sont influencées avant tout par le milieu familial, social et personnel (par identification ou par opposition). Ces représentations jouent un rôle important dans la manière dont l'élève construit son choix. L'enseignant-e d'ISP n'a pas prise sur ce choix. Il ou elle peut cependant aider l'élève à enrichir ses représentations, voire à les transformer en favorisant des démarches personnelles (par exemple visites ou stages). Celles-ci, accompagnées d'une activité pédagogique avec le groupe, peuvent se transformer en expériences intégrées par l'élève.

- Les adultes autour de l'élève :

Le maître ou la maîtresse d'ISP est une personne-ressource importante. Mais en même temps, il/elle n'est qu'un maillon de la chaîne, qu'un élément d'un vaste réseau que l'élève se construit :

- o dans l'école où tous les adultes peuvent jouer ce rôle à travers leurs expériences et leurs compétences particulières (en premier lieu les maîtres et maîtresses de classe et les conseillers et conseillères);
- o à l'extérieur de l'école, par exemple auprès de l'OFPC, des associations professionnelles, des écoles du secondaire II et du tertiaire;
- o avec sa famille et son entourage au sens plus large.

Il est essentiel que tous les adultes entourant l'adolescent-e dans et hors de l'école lui permettent de bénéficier de ce réseau et collaborent entre eux dans le respect des compétences et des rôles respectifs.

– **Le rôle du temps :**

Plus que partout ailleurs, il faut en ISP «laisser du temps au temps» et moins que partout ailleurs cela semble possible face aux échéances. Et pourtant il est important de comprendre que le temps que l'élève passe à (se) chercher n'est pas du temps perdu, qu'il est parfois légitime pour lui de vouloir reculer le moment d'arrêter son choix.

– **La formation des enseignant-es d'ISP :**

La formation en ISP est constituée de deux modules, la sensibilisation et la formation. Ces modules peuvent être suivis sur une année ou sur deux ans. Il s'agit d'une formation attestée, complémentaire de la formation initiale suivie par l'ensemble du corps enseignant.

Le contenu du **cours de sensibilisation au monde professionnel** s'articule autour de visites d'entreprises, de visites d'écoles et de centres professionnels.

La **formation** s'adresse aux maîtres et maîtresses nouvellement chargé-e-s d'un cours d'information scolaire et professionnelle. Ce cours de formation s'articule autour des axes suivants :

- le système scolaire et les filières de formations professionnelles
- le processus d'élaboration des choix
- le rôle des enseignant-e-s d'ISP et des autres intervenant-e-s
- l'organisation d'un cours annuel dans le cadre du plan d'études.

Remarques :

- L'enseignant-e d'ISP doit rester conscient-e que son propre vécu peut interférer dans sa relation aux élèves : sa trajectoire, ses expériences peuvent influencer son attitude face à certains de leurs choix.
- L'enseignant-e d'ISP se préoccupe constamment de l'exactitude et de la mise à jour des informations et documents fournis aux élèves.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

Se mettre en situation d'élaborer des choix pour son avenir scolaire et professionnel

a) en acquérant des connaissances :

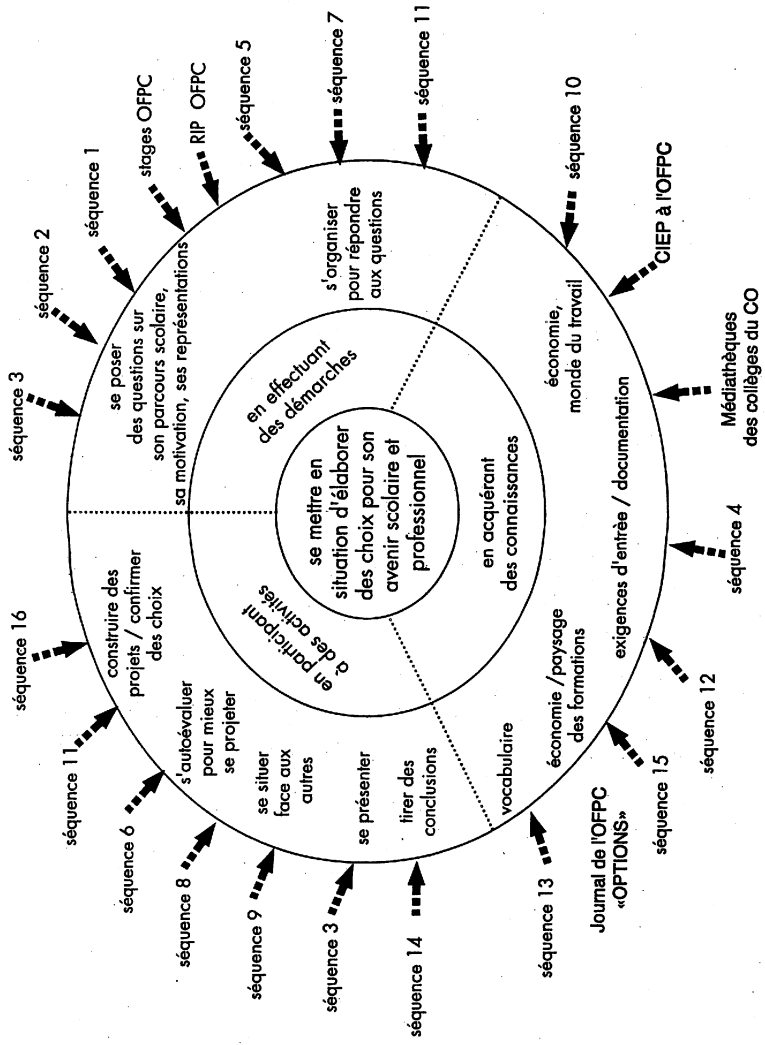
- un vocabulaire spécifique,
- le paysage des formations, à court et à long terme, l'économie et le monde du travail,
- les exigences d'entrée, les débouchés et les possibilités de promotion sur le marché du travail,
- la documentation scolaire et/ou professionnelle, les lieux de consultation et les différentes personnes-ressources à leur disposition.

b) en participant à des activités :

- manier les connaissances susmentionnées pour pouvoir les intégrer,
- se présenter (simulation d'entretien par exemple),
- se situer face aux autres et se confronter avec eux (communiquer, supporter des critiques, s'affirmer, repartir),
- tirer des conclusions à partir de situations diverses, en tenant compte de plusieurs paramètres,
- s'autoévaluer (goûts, intérêts, qualités, aptitudes ou inaptitudes, etc.) pour mieux se projeter dans l'avenir en tenant compte de ses rêves et de la réalité,
- construire des projets et les affiner progressivement,
- confirmer des choix.

c) en effectuant des démarches :

- se poser des questions sur son parcours scolaire, ses motivations, et les représentations véhiculées par différents milieux,
- s'organiser pour y répondre en faisant des visites et/ou des stages pour mieux approcher un/des domaines professionnels, en prenant des rendez-vous, en cherchant comment s'y rendre et en apprenant à se présenter (tenue, comportement, niveau de langage, etc.).



Les séquences sont disponibles à l'économat des collèges sous le n° 03.065.

PLAN D'ÉTUDES EN 9^e ANNÉE

ÉCHÉANCES	OBJECTIFS POUR L'ÉLÈVE	PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES
Rencontres d'information professionnelle (RIP) (1 ^{er} trim.) Stages (tout au long de l'année scolaire) Recherche de place(s) d'apprentissage (tout au long de l'année scolaire) Séances d'information (2 ^e trim.) Portes ouvertes	Connaissance de soi Réflexion permanente sur l'adéquation entre ses projets, sa situation scolaire d'une part, les exigences des écoles et du monde professionnel d'autre part Évaluation et adaptation des savoirs, savoir-être, savoir-faire, faire-savoir Connaissance du monde professionnel	Bilan des rencontres, visites, stages et entretiens Recherche sur les liens entre profession(s) et choix de vie Choix professionnels / métiers féminins et masculins Vidéos-portraits Dossier de candidature : curriculum vitæ, lettres de motivation Jeux de rôle
Préinscriptions (fin de la 2 ^e pér.) Inscriptions (avril) Confirmations d'inscription (juin) Signatures de contrat (tout au long de l'année) Bilans scolaires (à la fin de chaque période)	Connaissance des structures d'insertion professionnelle Connaissance des filières de formation scolaire et professionnelle à court et à long terme Maîtrise de la documentation disponible Développement de son autonomie face à ses projets et aux choix scolaires et professionnels qui en découlent	Éléments de droit : le contrat Domaines professionnels Associations professionnelles, syndicats Monographie(s) - RIP, visites, stages Étude des plans de formation, des normes d'admission, des examens et concours d'entrée, des débouchés Analyse des documents (brochures, fiches) (ex. : <i>Après la scolarité obligatoire</i>) Portfolio Utilisation du réseau et du fichier d'adresses Notions de formation continue

Moyens horaires : 1 heure d'enseignement chaque semaine pour tous les élèves.

Le rôle de l'enseignant-e

On peut préciser le rôle de l'enseignant-e en ISP selon quatre actions :

Écouter – Informer – Former – Accompagner

Ces quatre actions se complètent et s'entrelacent tout au long de l'année, d'une manière non linéaire et selon les différents thèmes choisis par le maître, en fonction des besoins des élèves et des réalités de l'échéancier scolaire.

A. Écouter

les questions, les attentes, les désirs, les espoirs

les rêves, les regrets

faire émerger les représentations (de l'école, des disciplines, du travail, de l'avenir)

B. Informer

expliquer les filières, les formations, leurs attentes et exigences

présenter la réalité (exemple : normes du PO), les échéances

présenter les personnes-ressources

faire découvrir les possibilités d'information, les divers lieux, les services

présenter le monde professionnel et l'économie genevoise

C. Former

entraîner à l'auto-information

faire acquérir le vocabulaire spécifique

développer les compétences nécessaires : savoir-être, savoir-faire, faire-savoir

amener à la réflexion sur soi

amener à la problématique du choix en connaissance de cause

D. Accompagner

aider à formuler les projets

soutenir le processus des différents choix

aider à affronter les échecs et les deuils

relancer l'élève sur de nouvelles problématiques